

PÉRIL ET INSALUBRITÉ EN COPROPRIÉTÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Dirigeant, Directeur de service copropriété, Gestionnaire de copropriété confirmé.
- Prérequis de connaissances : Pas de prérequis nécessaire
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

OBJECTIFS

- **Détecter, agir et suivre les procédures de péril et de traitement de l'insalubrité**
- Décrire les étapes clés des procédures de péril et d'insalubrité, et identifier les obligations du syndic à chaque étape
- Identifier pour chaque situation de péril ou d'insalubrité l'autorité administrative compétente et lui adresser tous documents ou courriers adaptés
- Détecter les signaux d'alerte d'une copropriété et de mettre en place un plan d'actions adapté

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection de documents ou graphiques,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Madame Juliette HORN : Formatrice certifiée, experte dans les métiers de la copropriété grâce à une expérience de 22 ans en tant que gestionnaire copropriété puis responsable métier syndic d'un groupe national

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

Accueil (15 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux et attentes

Contexte politique autour de l'habitat dégradé

Définitions

- Le péril
- L'insalubrité

Dernière mise à jour : 4 juin 2026

Obligations et responsabilités du Syndic et du Gestionnaire

La police des immeubles

- Présentation globale
- Les autorités administratives compétentes pour le péril et l'insalubrité
- Les procédures administratives de mise en sécurité et du traitement de l'insalubrité : du signalement à la mainlevée

Gestion d'un arrêté de mise en sécurité ou de traitement de l'insalubrité

- L'arrêté et les recours possibles
- Les actions à mener

Les signaux d'alerte

- «Une copropriété ne nait pas fragile. Elle le devient!»
- Symptômes et facteurs de dégradation: de l'immeuble normal à l'immeuble dégradé
- Les questions à se poser en visite d'immeuble
- De l'utilité du projet de plan pluriannuel de travaux

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

Dernière mise à jour : 4 juin 2026